

DECISION MUNICIPALE
N° D22-160

1-1

Objet : CONTROLE TECHNIQUE POUR L'AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS PUBLICS SUR UNE PARCELLE DE LA ZAC DE FERRO-LEBRES 31170 TOURNEFEUILLE
Marché 22-67 TECH

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4° et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'article L 2123-1 du Code de la commande publique,

VU le règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 08 Juillet 2021,

VU la consultation par procédure adaptée concernant l'objet ci-dessus référencé,

VU le rapport de présentation de mise en concurrence,

D É C I D E

ARTICLE UN : de retenir la Société **SOCOTEC** Construction et Immobilier Midi Pyrénées sise 3 Rue Jean Rodier BP 34012 31028 Toulouse Cedex 4 pour le contrôle technique pour l'opération citée en objet comme suit :

- 31 080.00 € HT pour la tranche ferme (37 296.00 € TTC),
- 11 035.00 € HT pour la tranche optionnelle 1 (13 242.00 € TTC) et
- 8 785.00 € HT pour la tranche optionnelle 2 (10 542.00 € TTC).
- **Soit 50 900,00 € HT (61 080,00 € TTC) au total.**

ARTICLE DEUX : de signer les devis liés à ce marché ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,
FAIT A TOURNEFEUILLE,
Le

Le Maire,

Dominique FOUSHER



Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20221125-D22-160-CC
Date de rétrotransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022